

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)

Membres absents : M. IZIMER - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - M. EL HASSOUNI

OBJET**DE LA DELIBERATION****Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) - Adhésion de la Ville**

Monsieur Grandguillaume, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) a été créée le 13 mars 1991. Elle a pour objet de promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus, et d'accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des jeunes.

Régie par la loi de 1901, l'association anime un réseau constitué de 450 villes, départements et régions, et des neuf mouvements de jeunesse et d'éducation populaire suivants :

- Action Catholique des Enfants (ACE),
- Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH),
- Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA),
- Eclaireurs et Eclaireuses De France (EEDF),
- Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE),
- Les Francas,
- Jeunesse au Plein Air (JPA),
- Fédération nationale Léo Lagrange,
- Ligue de l'Enseignement.

Elle est agréée « association nationale de jeunesse et d'éducation populaire » depuis février 1992, et organisme de formation depuis mai 1997.

L'association est membre du Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP), du Conseil National de la Jeunesse (CNJ) et du Conseil National du Développement Durable (CNDD).

La Ville et l'ANACEJ soutiennent la mise en œuvre d'objectifs communs et complémentaires. Une délibération du 17 décembre 2001 a créé un Conseil Municipal d'Enfants. Depuis 2002, ce sont près de 260 enfants dijonnais qui ont eu l'occasion d'être élus et d'agir pour leur ville par le biais de ce dispositif. L'ANACEJ permet l'accès, pour les collectivités adhérentes, à l'ensemble de ses outils, à des informations régulières sur les conseils d'enfants et de jeunes et leurs actions, et à ses activités. Elle offre la possibilité de collaborations en matière de travaux conjoints et d'actions communes.

Elle répond, par le biais de son réseau de personnes « ressources », à toutes questions générales ou spécifiques posées par la collectivité.

Elle propose des formations aux élus et aux professionnels en charge du Conseil Municipal d'Enfants. Compte tenu de ces éléments, l'adhésion de la Ville à cet organisme est proposée, étant précisé que le montant de la cotisation, pour l'année 2009, s'élève à 3520 €, selon le calcul suivant :

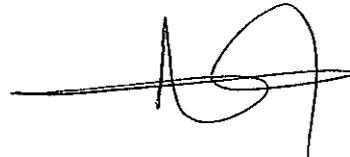
Ville entre 130 001 et 225 000 habitants = base de 220 €
+ 0,0218€ par habitant = Dijon : 151 404 habitants = 3300 €
Total : 3520€.

L'adhésion est valable une année, de date à date, et renouvelée par tacite reconduction. Elle pourra être résiliée par lettre recommandée un mois avant la date d'échéance anniversaire de l'adhésion.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider l'adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) pour l'année 2009 et les années suivantes.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 7/07/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

07 JUL. 2009

